

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le 08 Février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle Polyvalente de LACHAPELLE SOUS AUBENAS, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H15 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, G. DOZ, A. CHIRAUSSSEL, A. LOYET (+procuration de C. FAURE), M. BOUSCHON (+procuration de J. DURIEU), S. CIVIER (+procuration de P. GAILLARD), B. PERRUSSET, P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+procuration de J. SOUBEYRAND), G. SAUCLES (+procuration de G. JALADE), JP. TIRAT, J. DAURY, P. BERRET (procuration de D. BERAL), B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO (procuration de F. BRECHON), P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, G. FANGIER, S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE (+procuration de N. BARACAND), JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (+procuration de C. GARCIA).

Mesdames MC SAUSSAC (procuration E. FARGIER), MN. DURAND (+procuration de JP. CONSTANT), F. NOGIER (+procuration de M. ALLAMEL), P. ROUX, M. DUBOIS, C. DUCHAMP (procuration de JY. PONTHER), C. SUCHET, C. PASTRE (+procuration de F. DUMAS), MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA.

Nombre de conseillers
En exercice : 55
Présents : 41
Procurations : 13
Votants 51
Absents : 4

Absents : Messieurs : A. BASTIDE, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, P. MANENT.

En présence des suppléants non votants :
Monsieur C. BOUTONNET

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Date de convocation : 01/02/2018

Objet : ZAE Lucien AUZAS : demande de subvention au titre de la DETR 2018

Le Président rappelle le programme de requalification de la zones d'activités Lucien AUZAS sur Lavilledieu. Deux phases de travaux vont se succéder afin de faire face aux problèmes fonctionnels, notamment en matière de gestion des eaux pluviales ou de vieillissement des équipements, rencontrés sur cette ZAE créée depuis 1972.

Dans le cadre du contrat de ruralité, un financement au titre de la DETR 2017 et 2018 pouvait être sollicité, conformément à ce qui avait été convenu avec Monsieur le Préfet de l'Ardèche dans le cadre de l'élaboration du contrat de ruralité.

Pour la 1^{ère} phase des travaux, le financement au titre de la DETR 2017 a été obtenu pour un montant de 220 500€ sur un montant de 630 000€ HT de dépenses éligibles.

Le montant prévisionnel de la dépense au titre de la phase 2 des travaux est de 319 500€ HT dont le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	300 000€	DETR 2018	105 000€
Maîtrise d'œuvre et divers	19 500€	Région (30%)	101 850€
Divers mobiliers et signalétique	20 000€	Département (16.88% sur 319 500)	53 958,84€
		Autofinancement	78 691,16€
TOTAL	339 500€	TOTAL	339 500€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement de la 2^{ème} phase de l'opération,
- Sollicite une subvention de la DETR au titre de l'année 2018 d'un montant de 105 000€ correspondant à un taux de 35 % d'une dépense éligible de 300 000€,
- Sollicite l'engagement anticipé de l'opération,
- Autorise le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à cette décision et à procéder aux formalités utiles pour l'application des présentes.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé
transmission en Sous-Préfecture de
Largentière le

**L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère exécutoire
par réception en Préfecture**

en date du 16 FEV. 2018

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 12 FEV. 2018

Le Président,
Louis BUFFET

